

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 4

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Le gouvernement français a eu d'autant plus de mérite à libérer 53 % de ses importations et à prédire pour le 1^{er} novembre une libération de 65 %, que rarement les milieux industriels auront fait des démarches plus nombreuses, plus pressantes, plus insistantes pour le dissuader de tenir ses engagements envers l'O.E.C.E. De tous côtés, des mises en garde ont été prodiguées, des cris d'alarme ont retenti, des menaces ont même été proférées. Le spectre du chômage, qui enflamme plus que tout autre les imaginations, a été brandi, comme si la libération des importations devait avoir sur l'économie française l'effet d'une catastrophe. Ces arguments ont été si savamment présentés qu'ils apparaissent aujourd'hui comme des évidences, que personne ne les discute plus et qu'ils ont même reçu en quelque sorte force de loi, puisqu'un décret du 17 avril 1954 institue une taxe spéciale temporaire de compensation de 15 %, réduite à 10 % pour certaines marchandises, destinée en particulier à financer « les opérations de reconversion que pourraient entraîner, tant pour la main-d'œuvre que pour les entreprises, les rajustements consécutifs à la libération ».

Mais ces pressions auront eu pour seul résultat pratique de retarder de sept semaines la décision annoncée pour le 1^{er} mars et, par contre-coup, la conclusion d'un accord franco-suisse. Elles n'auront pas détourné le gouvernement de ses résolutions libérales.

L'avenir nous dira qui, des industriels ou des ministres, avait raison. Pour notre part, nous sommes d'avis que la décision publiée le 18 avril est heureuse pour l'économie française dont elle prépare la renaissance. Rompant avec une politique étroite de contingents, de restrictions quantitatives, la France a résolument opté pour la liberté. Sans doute s'agit-il encore d'une liberté toute relative, assortie de taxes dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles surprennent, émanant d'un pays qui propose, aux conférences de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), une réduction générale et systématique des droits de douane. Sans doute la proportion de 53 %, calculée pour l'année de référence 1948, a-t-elle été atteinte grâce à certains artifices, tels que l'inscription sur la liste de libération des baraques en bois, qui atteignaient à cette époque des montants considérables, mais dont les importations sont aujourd'hui pratiquement nulles. Sans doute cette liste comporte-t-elle de nombreuses matières premières, des produits sidérurgiques et d'autres produits qui n'intéressent guère notre pays. Il n'en reste pas moins vrai que c'est le plan libéral du ministre des Finances qui l'a emporté sur le programme restrictif du ministre de l'industrie et du commerce, et que le gouvernement français a par conséquent marqué sa volonté de suivre une politique antiprotectionniste. Il sait que les dangers de la libération — qui sont loin d'être aussi redoutables que d'aucuns l'ont prétendu puisque l'expérience de 1950-1951 avait été concluante dans presque tous les secteurs avant que l'inflation ne fausse entièrement, au mois de septembre 1951, le rapport entre les prix français et étrangers — ne sont rien en regard des risques que faisait courir à l'économie française la persistance de restrictions quantitatives qui mettaient son industrie, son agriculture et son commerce à l'abri de la concurrence étrangère, les dispensant de tout effort d'adaptation, de modernisation, de progrès.

Ainsi que le déclare M. Roger Nathan dans la lettre qu'il a adressée le 20 mars à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques, en même temps que le rapport général présenté par la Commission qu'il présidait, créée par arrêté du 6 février 1954 pour l'étude des disparités entre les prix français et étrangers : «... l'excès des prix français par rapport aux prix étrangers n'a pu, quelle que soit l'importance des causes particulières qui l'expliquent et maintenant le justifient, devenir général et se maintenir, d'une manière à peu près permanente depuis vingt ans, qu'en raison de l'établissement en France de tout un système de protections rigides propres à défendre les structures établies aussi bien contre l'étranger que contre les effets de la concurrence intérieure.

«... La suppression des contingents (le tarif douanier servant seul, d'une manière permanente, à corriger les disparités inévitables), donc la libéralisation totale des échanges, qui constitue un des remèdes les plus efficaces pour faire disparaître les disparités anormales entre prix français et prix étrangers, m'apparaît comme l'objectif essentiel que, de ce point de vue, doit viser le Gouvernement. »

Chambre de commerce suisse en France



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT LIBÉRATION DES ÉCHANGES à 53% dès avril, à 65% en novembre. — Après de laborieuses négociations le gouvernement a enfin fait connaître sa décision en matière de libération des échanges. Le pourcentage passe de 18 à 53% dès maintenant, une nouvelle tranche de 12% devant être libérée avant le 1^{er} novembre. L'O.E.C.E. demandait 75%. Mesure transitoire destinée à atténuer les effets de la disparité des prix français et étrangers : il est institué une « taxe spéciale provisoire de compensation » de 10 à 15% sur certains produits importés.

MONNAIE Niveau record de la circulation fiduciaire : 2.333 milliards. — L'échéance trimestrielle du 31 mars a provoqué un gonflement sensible de la circulation qui atteint un niveau record. Mais cela ne signifie nullement un retour offensif de l'inflation, comme pourraient le croire les derniers tenants de la théorie quantitative de la monnaie. Il faut en effet tenir compte de l'augmentation régulière des réserves en devises (60 milliards contre à peu près rien il y a 1 an), de l'accroissement des concours à l'économie (27 milliards d'escompte commercial et 30 milliards de mobilisation de crédit à moyen terme pendant la dernière semaine de mars).

MARCHÉ FINANCIER Progrès constants depuis le début de l'année. — Actions : l'indice des valeurs françaises était à 192 à fin décembre (base 100 : 1949) il est à 216 à fin mars, soit une progression de 12%. Les valeurs étrangères, elles, pendant le seul mois de mars ont progressé de 10%.

Obligations : les achats suivis des organismes publics et privés portent leurs fruits : les obligations 6 1/2% cotent aux environs du pair et les anciennes émissions 3 1/2 à 4 1/2% que l'on trouvait sans contrepartie à 60% de leur valeur nominale il y a quelques mois viennent de franchir une étape de hausse appréciable.

Titres indexés : le succès des parts de production E. D. F. (51 milliards dont 25 milliards d'argent frais) prouve la faveur rencontrée par ce nouveau type de valeurs mobilières. Presque toutes les Sociétés privées proposent maintenant des obligations participantes, à intérêt et prime de remboursement variables en fonction de l'accroissement des dividendes.

TOURISME 122 milliards de recettes en 1953. — L'année aurait pu être catastrophique à la suite des grèves d'août. En fait, elle a été plus qu'honorables : 3.180.000 touristes étrangers ont visité la France l'an dernier, ce qui est à peu de chose près comparable à l'année précédente.

En augmentation : Allemands, Anglais.

En diminution : Hollandais, Suisses, Nordiques.

Les perspectives pour 1954 sont favorables ; un gros effort a été fait auprès des organisations hôtelières pour que les prix ne soient pas trop éloignés de ceux pratiqués en Italie, Espagne et Autriche.

COMMERCE EXTÉRIEUR Déficit à l'U. E. P. en mars : 10,3 millions de dollars. — Le déséquilibre des échanges avec l'étranger et notamment avec les pays de l'U. E. P. est devenu tellement habituel que l'on trouve dans les milieux officiels matière à réjouissance dès que le déficit d'un mois est inférieur à celui du mois précédent ou du même mois de l'année passée. Il faudrait pourtant prendre conscience du caractère anormal de cette situation.

L'exemple de l'Angleterre, qui vient de proposer de rembourser 30 millions de livres en or à l'U. E. P. et de conclure des accords bilatéraux avec ses principaux créanciers, mériteraient d'être médité.

La technique française reprend sa place dans le monde. — Un album récemment édité vient fort opportunément montrer aux Français qui souffrent de complexes d'infériorité et aux étrangers qui cherchent des raisons de continuer à croire au rayonnement de la pensée française que les firmes françaises sont à nouveau bien placées sur les marchés mondiaux : la construction du métro de Rio-de-Janeiro et de Montevideo, l'équipement radar de l'aéroport d'Amsterdam, la reconstruction du port de Colombo ont été confiés à des entreprises françaises. Simultanément la S. N. E. C. M. A. vient de sortir un « déviateur de jet » pour les avions à réaction dont une firme américaine a aussitôt acheté la licence ; et la Société Alsacienne de Construction Mécanique a mis au point un nouveau moteur Diesel rapide M. G. O. qui équipera des locomotives électriques destinées à la Hollande.

PRÉSENCE DE LA FRANCE

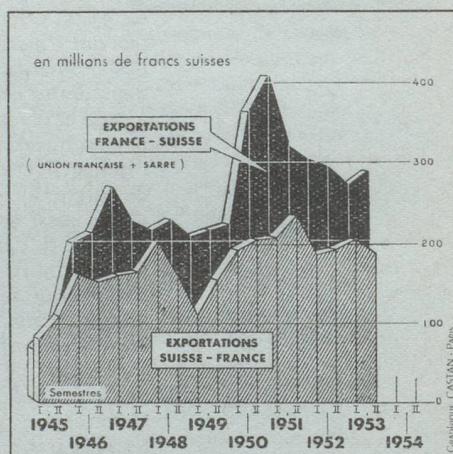
CONSTRUCTION

Le rythme est plus lent que prévu.

Le nombre des chantiers ouverts croît sans cesse mais les travaux se poursuivent à un rythme plus lent qu'on ne l'espérait il y a quelques mois.

Causes : rigueur de l'hiver, pénurie d'ouvriers spécialisés, retard du Crédit Foncier dans l'examen des demandes de prêts, résultats décevants de l'emprunt des Cités d'Urgence.

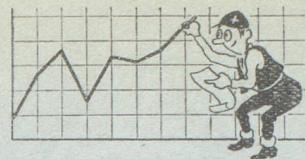
GRAPHIQUES DU COMMERCE



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	12 avril 2.670	15 mars 2.650	13 avril 3.800
Cours fr. s. marché parallèle .	12 avril 85	15 mars 85,25	13 avril 96
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	2 avril 216	5 mars 209	2 avril 163
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	févr. 150	janv. 149	févr. 145
Chômeurs (total en 1.000)	1er févr. 72,0	1er févr. 61,9	1er févr. 67,1
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	févr. 181	janv. 180	févr. 174
Ind. prix de gros (1949 = 100)	mars 136,3	févr. 137,8	mars 139,7
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	mars 143,6	févr. 144,1	mars 145,2
Transports commerc. (mio. t.)	janv. 13,3	déc. 14,8	janv. 13,5
Voyageurs (millions)	janv. 42,1	déc. 44,0	janv. 42,0
Ind. vol. import. (1938 = 100)	mars 132	févr. 133	mars 132
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mars 196	févr. 209	mars 186

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT Contrôle des loyers. — L'Union Syndicale Suisse a déposé **DU MOIS** à la Chancellerie Fédérale une initiative constitutionnelle sur le maintien du contrôle des loyers et la protection des consommateurs. Après vérification, cette initiative repose sur 202.549 signatures. Dans tout le pays des manifestations populaires se multiplient pour protester contre la hausse des loyers de 10 % envisagée pour cette année.

LES PRIX Prix du pain et de la farine. — Le Conseil fédéral a modifié les prix du pain et de la farine en ce sens qu'il a réduit les subventions destinées à abaisser le prix du pain bis de sorte que le pain de cette catégorie sera augmenté de 5 ct tandis que sera diminuée la taxe prévue sur la farine blanche dont le prix subira ainsi une sensible réduction.

Cette mesure est une étape dans le rétablissement du marché libre et de la concurrence dans ce secteur. D'autre part, ces dispositions ont pour but de mettre fin à l'affouragement du bétail en farine bise qui se poursuivait malgré toutes les mesures de répression.

En ce qui concerne le **prix du lait** le Comité de l'Union suisse des paysans vient de faire savoir qu'elle renonçait à réclamer une augmentation du prix de ce produit, tenant compte ainsi du fait qu'avec la surproduction actuelle de lait une augmentation n'aurait fait qu'aggraver la situation.

Depuis quelques temps la Suisse est le théâtre d'une vaste campagne publicitaire de la part de différents producteurs de carburants. La concurrence s'exerçant librement dans ce

domaine, il s'en est suivi une baisse des **prix de l'essence**, qui passe de 60 à 57 centimes et de l'huile Diesel qui tombe de 50 à 47 centimes.

Marché des capitaux. — Le marché des capitaux est toujours encombré de disponibilités. C'est pourquoi les emprunts offerts en souscriptions publiques sont souscrits dans de telles proportions que les attributions sont toujours fortement réduites. Ces derniers temps ont été lancés en Suisse :

1^o un emprunt 4 % de l'Union Sud-Africaine de 60 millions de francs au prix de 99 %, d'une durée de 15 ans;

2^o un emprunt 3 1/2 % de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, de 50 millions de francs, au prix de 100 %, d'une durée de 18 ans ;

3^o un emprunt 3 3/4 % du Royaume de Suède de 50 millions de francs au prix de 100 %, d'une durée de 15 ans.

EMPRUNTS ÉTRANGERS

DÉFENSE ÉCONOMIQUE

FINANCES PUBLIQUES

En 1952 un avant-projet de loi fédérale sur la défense nationale économique avait été soumis aux cantons et aux associations économiques. Cette loi devait se substituer à la loi fédérale de 1938 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en denrées indispensables ainsi qu'à l'arrêté fédéral de 1951 sur le même objet. Certaines associations économiques consultées estimaient que la réglementation prévue dans ce projet était trop étendue et demandèrent que l'on se borne à réviser la loi sur l'approvisionnement du pays en prenant ensuite, si la situation l'exigeait, les mesures nécessaires. Toutefois, le Département fédéral de l'économie publique n'a pas suivi cette suggestion et vient de soumettre de nouveau au préavis des cantons et des associations un projet de loi fédérale sur les mesures tendant à prévenir les conséquences économiques de conflits internationaux.

Régime financier transitoire de la Confédération. — A l'unanimité le Conseil des États a, le 18 mars, prorogé pour quatre ans le régime financier transitoire 1951-54. Pendant ce temps le Conseil fédéral mettra un nouveau projet de réforme des finances fédérales à l'étude. Toutefois, le régime financier transitoire doit encore être prorogé par le Conseil national et sera soumis à la votation populaire, vraisemblablement dans le courant de l'automne.

U. E. P.

Position de la Suisse dans l'U. E. P. — En mars le solde **passif** de la Suisse s'est élevé à 96,6 millions de francs (contre 32,9 millions de francs de solde **actif** en février). Le trafic courant a laissé un solde actif de 3,4 millions mais un prêt à l'Italie de 100 millions a permis de diminuer fortement la position créancière de la Suisse dans l'U. E. P. Ce montant de 100 millions a été déduit entièrement du crédit accordé à l'U. E. P. par la Confédération. A fin mars, le quota était utilisé pour 1.239 millions de francs sur 1.639 millions. En conséquence, il reste disponible 400 millions de francs ce qui représente le 73,2 % de la « rallonge » de 546 millions de francs.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr.	14 avril	31	15 mars	31,5
Cours billet 100 fr. fr.	14 avril	1,17	15 mars	1,16
Ind. gén. actions	<i>mars</i>	351,0	<i>févr.</i>	346,2
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	<i>4^e trim.</i>	53	<i>3^e trim.</i>	128
Chômeurs total	<i>févr.</i>	10.639	<i>janv.</i>	15.890
Ind. prix de gros (1939 = 100) .	<i>mars</i>	213,7	<i>févr.</i>	213,3
Cout de la vie (1939 = 100) .	<i>mars</i>	169,4	<i>févr.</i>	169,5
Ind. salaires hor. réels (1949 = 100)	<i>4^e trim.</i>	53	<i>3^e trim.</i>	114,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	<i>févr.</i>	1,4	<i>janv.</i>	1,4
Voyageurs (millions)	<i>févr.</i>	16,7	<i>janv.</i>	17,3
Ind. import. (1938 = 100)	<i>mars</i>	191	<i>févr.</i>	148
Ind. export. (1938 = 100)	<i>mars</i>	200	<i>févr.</i>	168

Liaisons ferroviaires franco-suisses d'été 1954

Horaire valable à partir du 23 mai 1954

8 10 18 25 19 50 23 05 23 50	PARIS-LYON	6 05 6 35 9 15 13 34 21 52	(e) départ à 8 20, du 24 juin au 2 octobre.
11 34 21 07 23 05 2 25 3 35	DIJON	02 00 3 10 5 53 10 48 18 35	(f) départ de Paris à 23 20 et de Dijon à 2 38, du 25 juin au 20 septembre.
15 50 0 02 2 47 7 10 7 59	LAUSANNE	22 00 22 50 2 46 8 08 14 53	(n) Dijon : arr. 20. 43, Paris : arr. 6. 20, du 25 juin au 20 septembre.
... 0 45 	GENÈVE 7 23 ...	(o) train jusqu'à Dijon. Autorail de 2 ^e classe à supplément de Dijon à Genève.
(e) (o) (f)		(n) (o)	
... ... 23 35 8 10 8 30	PARIS-LYON	21 30 7 00 	(U) jusqu'au 23 juin et à partir du 20 septembre.
... ... 3 12 11 25 11 41	DIJON	18 17 3 13 	(T) du 24 juin au 19 septembre.
... ... 8 02 16 21 16 37	GENÈVE	13 15 22 16 	
7 08 10 22 12 56 18 15 20 55	LYON-PERRACHE	8 43 10 35 12 43 16 59 22 21	(y) du 26 juin au 2 octobre, Lyon : dép. 7.25.
10 19 12 57 15 59 20 45 23 36	GENÈVE	6 03 8 14 10 00 13 53 19 30	(t) jusqu'au 24 juin et à partir du 3 octobre, Lyon : arr. 22.48.
(y)			
... 8 10 23 05	PARIS-LYON	6 35 21 52 	
... 15 57 6 59	NEUCHATEL	22 44 14 18 	(f) départ Paris 8.20, du 24 juin au 2 octobre.
... 16 57 7 50	BERNE	21 54 13 21 	
(f)			
... 7 45 12 05	PARIS-EST	19 23 23 55 	(o) (I) train à supplément.
... 12 42 19 20	DELLE	11 52 19 00 	(f) autorail entre Berne et Belfort, changement de train à Belfort.
... 14 15 21 25	BERNE	9 40 17 15 	(o) arrivée à 18.49 les lundi et samedi, du 23 mai au 21 juin et tous les jours, du 26 juin au 2 octobre.
(I)			
... ... 7 45 12 05 18 20 22 15	PARIS-EST	7 25 8 30 12 40 23 00 23 55	
... ... 14 17 21 56 0 12 6 46	BALE	0 21 23 50 7 10 15 34 18 25	(I) accessibles qu'aux voyageurs ayant loué leur place ou munis d'une fiche d'admission, et ayant acquitté un supplément.
... ... 15 47 23 21 1 27 8 10	ZURICH	21 50 21 50 5 30 13 23 16 21	
(I)			
... ... 7 50 11 55 19 48	NICE	19 10 22 22 24 00 10 02 8 53	(T) du 25 juin au 2 octobre. Jusqu'au 24 juin et à partir du 3 octobre : Nice : 1957.
... ... 8 00 11 40 14 43 0 09	MARSEILLE	15 07 18 20 21 07 5 10 5 24	
... ... 12 49 20 45 23 36 8 45	GENÈVE	8 13 10 00 14 10 19 35 20 30	(P) du 25 juin au 2 octobre. Jusqu'au 24 juin et à partir du 3 octobre : Marseille : 600 et Nice : 938.
(T)			

Liaisons aériennes franco-suisses d'été 1954

Horaire valable depuis le 18 avril 1954

... ... 11 30 15 30 17 30 20 00	PARIS	10 45 15 10 18 50 23 50 ...	Tous vols quotidiens. A. F. : Air-France : Paris-Orly.
... ... 12 50 16 40 18 50 21 35	GENÈVE-COINTRIN	9 20 13 45 17 35 22 15 ...	S. : Swissair : Paris-Bourget.
S AF S AF		S S AF AF	
... ... 11 05 16 05 14 50 22 40	PARIS	10 25 15 35 19 35 22 05 ...	Tous vols quotidiens, sauf Paris-Bâle-Zurich : lundi, mercredi, jeudi, samedi. — A. F. : Air-France : Paris-Orly. — S. : Swissair : Paris-Bourget.
... ... 12 25	BALE	9 00	
... ... 13 10 17 35 16 35 0 40	ZURICH-KLOTEN..	8 15 14 05 17 45 20 00 ...	
S S AF S		S S AF S	
16.30 5 05 20 05 16 30 16 30	NICE	13 25 13 25 13 00 23 59 ...	(I) mardi, jeudi, samedi, dimanche.
18.00 6 35 21 50 17 50 18 00	GENÈVE	12 00 12 00 11 30 22 30 ...	(2) lundi, mercredi, vendredi.
(1) (1) (3) (2) (1)		(2) (1) (1) (1)	(3) vendredi.

PRIX DES BILLETS

Liaisons entre:	Chemin de fer				Avion (classe touristique)			
	en France		en Suisse		en France		en Suisse	
	I ^{re} Classe	II ^e Classe	I ^{re} Classe	II ^e Classe	Aller simple	Aller-Retour	Aller simple	Aller-Retour
*PARIS-GENÈVE	6.408 »	4.715 »	80,10	58,95	6.900 »	12.420 »	86, -	155, -
PARIS-GENÈVE (autorail)		5.049 »		64,60		(nuit: 11.180)		(nuit: 140, -)
*PARIS-ZURICH	7.083 »	5.152 »	91,10	66,40	7.600 »	13.680 »	95, -	171, -
						(nuit: 12.160)		(nuit: 152, -)
*PARIS-BALE	5.560 »	4.091 »	72,10	53,20	6.900 »	12.420 »	86, -	155, -
PARIS-DELLE-BERNE	7.071 »	5.134 »	90,60	65,90				
LYON-GENÈVE	1.823 »	1.342 »	23,70	16,80				
*NICE-GENÈVE	7.786 »	5.729 »	102,60	71,85	9.400 »	15.920 »	117, -	211, -

(*) Les suppléments pour wagons-lits I^{re} classe varient entre 4.100 et 5.200 francs français et 62 et 78 francs suisses. Les wagons-lits 2^e classe varient entre 2.700 et 3.500 francs français et 41 et 52 francs suisses. Les couchettes 2^e classe varient entre 1.200 et 1.500 francs français et 18 et 22 francs suisses.